REPUBLIQUE FRANCAISE **DCM 84 -2026**

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20261103-DCM83-2026-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

COMMUNE D'AMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 03 NOVEMBRE 2026

Conseillers: 09
Présents: 08
Votants: 08
Pouvoir: 01

L'an deux mille vingt-six, le 03 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Loïc MICHAUD, Maire.

,

Présents : MICHAUD Loïc, BENIZEAU Amélie, PECKRE Francis, JEAN-LOUIS Gisèle, PAILLIER Julien, CARDINAUD Alexandre, CLAVEAU Tiphaine, HENRY Guillaume,
Absente excusée : DUBREUIL Anne-Elisabeth,
Pouvoir : Anne-Elisabeth DUBREUIL à Francis PECKRE
Secrétaire de séance : Francis PECKRE

Date de la convocation : 28 octobre 2026

Objet: Fermage 2026-2027

Vu l'arrêté de la Direction Départementale du Territoire du 1er octobre 2026 constatant l'indice des fermages et sa variation pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, Monsieur Loïc MICHAUD informe le Conseil Municipal des nouveaux tarifs de fermage de :

Monsieur GEANT Thierry.

Parcelle	Superficie	Catégorie	Minima/ha/Euros	Maxima/ha/Euros	Moyenne	PRIX
ZD 40	64 a 20 ca	3ème	97,95	135,90	116,92	75,06 €
ZD 43	3 ha 18 a 60 ca	3ème	97,95	135,90	116,92	372,52 €
ZI 95	10 a 10 ca	3ème	97,95	135,90	116,92	11,81 €
						459,40 €

Monsieur LANGE DAVID

Parcelle	Superficie	Catégorie	Minima/ha/Euros	Maxima/ha/Euros	Moyenne	PRIX
AC 23	41 a 28 ca	3ème	97,95	135,90	116,92	**48,27**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'augmentation.
Fait à AMURÉ, le 03 novembre 2026

Le Maire
Loïc MICHAUD

Le secrétaire de séance,
Francis PECKRE

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :